Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 030-213000037-20250424-DCM202525-DE

aigues-mortes
La Sel de la Vie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM202525

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 27 mars et 04 avril 2025
Notifiée aux élus le : 27 mars et 04 avril 2025
Date de l'affichage : 27 mars et 04 avril 2025

OBJET : DGS – Orientations et plan d'actions du Plan Local Des Déplacements

SÉANCE JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué les 27 mars pour les projets de BP et 04 avril 2025 pour les affaires non-budgétaires (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAULLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :
Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES
Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND
Christine DUCHANGE à Christian LAPISARDI
Jean-Claude BASCHIOU à Gilles TRAULLET
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle PALLARES

Rapporteur : Régis VIANET

Vu le Code général des collectivités Territoriales,
Vu le Code des Transports,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le projet de territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue (CCTC),
Vu la convention Petite Ville de Demain et l'Opération de Revitalisation du Territoire approuvées par le conseil communautaire de la CCTC,
Vu le PCAET approuvé par le Conseil Communautaire de la CCTC,

Il est rappelé au conseil municipal que la commune s'est engagée dans un travail de réflexion visant à améliorer les déplacements du quotidien et des visiteurs dans une démarche d'apaisement. L'objectif est de doter la commune d'un outil définissant la politique de mobilité globale sous la forme d'un « Plan local des Déplacements » répondant à cette démarche.
Cet outil détermine la stratégie pour organiser des déplacements plus durables, efficaces, adaptés aux enjeux du territoire et aux besoins des aigues-mortais. Il fixe des orientations et les actions à mettre en œuvre.
Cette démarche communale est construite en partenariat avec les acteurs de la mobilité du territoire (Département, Région, CCTC ...).

Ce plan stratégique vise à :
- Apporter de la fluidité dans les circulations sur les axes structurants vers et dans le centre-ville et apaiser les circulations,
- Développer et sécuriser les itinéraires de mobilités douces vers les polarités principales du quotidien pour les aigues-mortais et les lieux touristiques pour les visiteurs,
- Renforcer l'offre en stationnement.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 030-213000037-20250424-DCM202525-DE

Le projet de plan local des déplacements s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'action de la convention Petite Ville de Demain (PVD) et l'opération de revitalisation du territoire (ORT), dans les orientations du Projet de Territoire et du PCAET approuvés au niveau de la CCTC. Le plan sera également en cohérence avec le schéma de circulation et des stationnements Grand Site de France de la Camargue Gardoise portée par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

Les études, lancées par la commune en 2024, sont menées par l'Agence d'Urbanisme de l'aire nîmoise et arlésienne et cofinancées par la Banque des Territoires et le Département du Gard.

Ces études se déclinent en trois phases :

- Phase 1 : Diagnostic et définition des enjeux de mobilité
- Phase 2 : Elaboration des orientations stratégiques et du plan d'actions
- Phase 3 : Elaboration des fiches actions

A ce stade, il est présenté au conseil municipal une synthèse de l'avancement des études :

Synthèse du diagnostic

Cloisonné par les canaux ainsi que la voie ferrée, le réseau viaire desservant la commune est contraint. La commune compte trois entrées de ville qui sont régulièrement saturées. Les comptages réalisés mettent en avant une forte fréquentation des axes d'entrée de ville par les déplacements du quotidien et une augmentation en saison touristique. Le réseau de desserte n'ayant pas de capacité de développement, l'enjeu est de créer une 4e entrée de ville pour desservir directement les quartiers Est avec double franchissement des canaux. Délester le centre-ville d'une partie des flux véhicules par le report des voitures des visiteurs et des bus touristiques sur d'autres lieux est aussi un enjeu important. Cet enjeu est à coupler avec celui de réduire le trafic en centre-ville. Il est également pointé la connexion incomplète de certaines polarités majeures en aménagements cyclables. Le franchissement du canal du Rhône à Sète par le pont Rouge est également des points noirs sur la commune. Le développement du maillage des modes doux et sa sécurisation constitue un autre enjeu.

Les orientations et actions du projet de Plan Local des Déplacements

- Orientation 1/ Réduire le trafic en cœur de ville

Cette orientation vise à compléter l'organisation du réseau viaire du territoire est le principal levier pour améliorer la gestion des flux et agir en parallèle sur la distribution des zones de stationnements pour les visiteurs afin de permettre une meilleure répartition des flux sur le territoire et une meilleure cohabitation entre les flux du quotidien et les flux touristiques. Cette gestion du trafic permettra de limiter les conflits d'usages et les congestions.

Les actions socles sont les suivantes :

- Ajuster du plan de circulation
- Redéployer du stationnement des véhicules motorisés

- Orientation 2/ Faciliter les déplacements modes doux

Cette orientation vise à renforcer les alternatives à l'automobile pour inciter à modifier les modes de déplacements. Il s'agit de compléter le maillage des modes doux pour être cohérent avec la desserte des équipements principaux et des lieux touristiques.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 030-213000037-20250424-DCM202525-DE

Les actions socles sont les suivantes :

- Etendre le réseau d'aménagent cyclable et doux
- Développer une politique de communication

- Orientation 3/ Améliorer les services liés à la mobilité

Cette orientation vise à augmenter les services liés aux besoins des usagers permettant ainsi de favoriser les changements de pratiques.
Les actions socles sont les suivantes :

- Développement des services vélo
- Développer l'offre IRVE

Le diagnostic, les orientations et plan d'actions sont annexés à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** les orientations de la stratégie et le plan d'actions du Plan Local des Déplacements.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à majorité,

- **APPROUVE** les orientations de la stratégie et le plan d'actions du Plan Local des Déplacements
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI

MAIRIE D'AIGUES-MORTES
Gard

Résultats du vote :

Délibération 202525	DGS – Orientations et plan d'actions du Plan Local Des Déplacements	Pour :	**26**	GROUPE MAJORITAIRE + O. BERTRAND, C. VANDERBISTE + S. PIGNAN
		Contre :	**0**	NÉANT
		Abstention :	**3**	J. RAMS, C. BONATO, M. POUGENC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (*16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 030-213000037-20250424-DCM202525-DE